

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er novembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° II-3212

présenté par

M. Kamardine, M. Gosselin, M. Le Fur et M. Pradié

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Emploi outre-mer	0	1 000 000	1 000 000
Conditions de vie outre-mer	1 000 000	0	0
TOTAUX	1 000 000	1 000 000	
SOLDE	0	0	0

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de favoriser l'intégration internationale des outre-mer dans leur bassin de vie régional, notamment de Mayotte dans le sud-ouest et l'ouest de l'Océan indien, il est proposé de flécher 1 000 000€ supplémentaires vers l'action 7 "Insertion économique et coopération régionales" des crédits du programme 123 "Conditions de vie outre-mer". Dans le même temps, l'amendement réduit de la même somme les crédits de l'action 3 "Pilotage des politiques des outre-mer" au sein du

programme 138 "Emploi outre-mer", le pilotage des politiques outre-mer étant largement financé pour d'autres missions budgétaires.